

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE**Séance du 28 octobre 2019 à 18 h 00*****Compte rendu sommaire***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du lundi 28 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit octobre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSOT

Nombre de **conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 9 **Absents** : 5 **Votants** : 10

Présents : Carlos BAPTISTA, Joseph CLARES, John ENTRESSANGLE, Jérôme FRANCOU, Holger GIERSCHE, Patrick MASSOT, Patrick MEYERE, Roland REYSZ, Jean-François SABOUL.

Absente excusée et représentée : Nadine MARTIN par Roland REYSZ.

Absente excusée : Sandrine GINIER.

Absents : Yves BOUCHET, Rebecca MARIT, André MOSCADELLI, Stéphane RODRIGUEZ.
Monsieur Jérôme FRANCOU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal

Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 11 septembre 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

Il propose d'ajouter une question à l'ordre du jour : la tournée de l'Avent/convention de partenariat avec le Département. La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

1- Question relative au personnel : création d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'agent qui assure la fonction d'agent d'entretien des bâtiments communaux, a été mis à disposition auprès du collège Marcel Massot.

Il propose de modifier le tableau des emplois des agents de la commune en créant un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à compter du 1er décembre 2019 afin de nommer un agent pour occuper le poste d'agent d'entretien nécessaire au bon fonctionnement des services.

Il propose également de mettre à jour le tableau des emplois suite aux différentes modifications relatives aux changements et mouvements de personnel et ainsi de supprimer deux postes d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification du tableau des effectifs par la création d'un poste d'adjoint technique à temps non-complet et par la suppression de deux postes d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet

2- Décisions modificatives de virement de crédits

Monsieur le maire propose de procéder au réajustement des dépenses d'investissement du budget principal 2019 en effectuant les virements de crédits ci-après :

Instauration d'un PLU : - 3 154 €, mise en conformité de la fosse à gravats : + 579 €, drainage du cimetière : + 480 €, réseaux (électricité, éclairage public) : 2 095 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits ci-dessus.

3- Rapport annuel sur le prix et la qualité sur le service d'élimination des déchets 2018

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) a adopté le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de l'année 2018. Ce rapport est consultable sur le site de la CCSB et doit faire l'objet d'une communication auprès des conseils municipaux afin de bien vouloir en prendre acte. Ce qui est fait à l'unanimité.

4- Utilisation des locaux de l'école/convention avec l'association Leï Cigalouns

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'organisation chaque année du centre de loisirs. Il précise que les activités mises en place en direction des enfants de la commune et

des environs nécessitent l'utilisation des locaux scolaires. Cette mise à disposition s'accompagne d'une convention tripartite signée par le maire, la directrice de l'école et la présidente du centre de loisirs. Il propose de renouveler cette convention pour l'année 2020. Après lecture du projet de convention, à l'unanimité, le conseil municipal accepte les termes de ce document.

5- Ateliers informatiques/convention d'intervention

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la communauté de communes Sisteronais-Buëch a retransféré aux communes concernées la compétence relative aux interventions en informatique dans les écoles. Il indique qu'il y a lieu de renouveler la convention qui lie l'intervenante, Francine BOI et la commune pour l'année scolaire 2019/2020. Il précise que le coût horaire est de 43 € soit un montant annuel prévisionnel de 4 644 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention avec Francine BOI, animatrice d'accès aux nouvelles technologies, pour des interventions en atelier informatique à l'école du Prélong, durant l'année scolaire 2019/2020.

6- Forêt domaniale du Grand Vallon/autorisation de passage

Monsieur le maire rappelle les termes de la convention de passage au titre de la réciprocité en forêt domaniale du Grand Vallon passée avec l'office national des forêts (ONF). Cette concession arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Monsieur le maire donne lecture du projet de contrat qui fixe les conditions d'utilisation de terrains forestiers domaniaux. Cette convention d'autorisation concerne une réciprocité de passage établie entre la commune et l'ONF. Premièrement, la commune pour pouvoir accéder à un relais téléphonique et un château d'eau utilise une route forestière goudronnée. Deuxièmement, l'ONF pour pouvoir accéder à la parcelle forestière n°5 utilise une route située en terrain communal.

Après lecture de ce projet de document, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention d'autorisation de passage au titre de la réciprocité présentée par l'ONF à compter du 1er janvier 2020 et pour la durée de l'exploitation.

7- Opération "Vivre Culture"/bilan 2019/programmation 2020

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'organisation de spectacles dans le pays de La Motte Turriers dans le cadre de l'opération "vivre culture". Il donne lecture du bilan 2019 présenté par l'office intercommunal du tourisme qui fait apparaître l'équilibre financier. Il précise, qu'une fois encore, aucune participation financière ne sera demandée à la commune.

Il propose de reconduire l'opération en 2020 en précisant que chaque commune qui accueille un spectacle s'engage à la prise en charge d'un éventuel déficit.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour la reconduction de l'opération "Vivre Culture" et s'engage à la prise en charge d'un éventuel déficit en ce qui concerne le spectacle qui se déroulera sur la commune de La Motte du Caire en 2020.

8- La tournée de l'Avent/convention de partenariat avec le Département

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'organisation par le conseil départemental de l'opération "tournée de l'Avent". A ce titre, la commune accueille un spectacle à l'approche des fêtes de fin d'année. Le 16 novembre 2019, une chanteuse accompagnée de ses musiciens se produiront dans la salle polyvalente de la commune.

Il donne lecture du projet de convention de partenariat à intervenir entre le conseil départemental et la commune, et qui définit les conditions d'organisation de cette animation.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les termes de la convention présentée.

9- Informations diverses

Monsieur le maire transmet les invitations aux réunions organisées par l'association des communes forestières au délégué en charge de la gestion de la forêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h30.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 8 novembre 2019

Le Maire,
Patrick MASSOT

